

RAPPORT N° 93/5-28  
au Conseil Municipal

**OBJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE BELLEPIERRE Liaison entre Allée des Corindons - Allée des Spinelles**

Compte tenu de l'évolution de l'urbanisation du secteur de BELLEPIERRE (RHI LLS "Les Corindons"), la Municipalité envisage une extension du réseau d'assainissement des eaux usées qui devra être opérationnelle vers la fin du mois de Juin 1994.

Les travaux à réaliser consistent en la pose d'un collecteur de diamètre 200 mm sur environ 420 ml, l'itinéraire étant le suivant :

- Intersection des allées des Corindons et Citrines/Allée des Spinelles par traversée de la parcelle BW 126.
- Allée des Spinelles sur 370 ml, tronçon compris entre le Bras de la Source et le réseau existant à la côte 215.

Le coût de l'opération est estimé à 1 000 000 F.

L'étude de ce projet est menée par les Services Techniques.

Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet
- de m'autoriser :

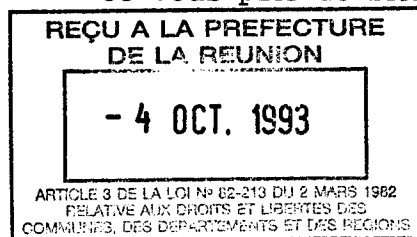
\* à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; en cas de résultat infructueux à traiter par marché négocié ;

\* à prendre toutes mesures utiles, notamment la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale jusqu'à concurrence des sommes inscrites au budget ;

\* à solliciter des subventions auprès des instances susceptibles de participer au financement de cette opération.

Les crédits nécessaires sont prévus à la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement, article 233.001.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



P/LE MAIRE  
1ère Adjte Gabrielle FONTAINE

DELIBERATION N°93/5-28  
du Conseil Municipal  
en séance du Samedi 25 Septembre 1993

**OBJET**

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE BELLEPIERRE Liaison allée des Corindons - Allée des Spinelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1992 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

sur le RAPPORT n° 93/5-28 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, 2ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Travaux/Appels d'Offres et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

**ARTICLE 1**

Approuve le projet d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées de BELLEPIERRE - Liaison de l'allée des CORINDONS à l'allée des SPINELLES.

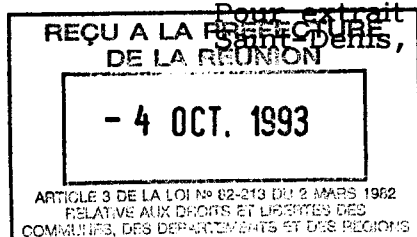
**ARTICLE 2**

Autorise le Maire :

- à lancer un appel d'offres à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par un marché négocié ;

- à prendre toutes mesures utiles, notamment la possibilité d'engager les travaux au-delà de la masse initiale jusqu'à concurrence des sommes inscrites à la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement, article 233.001 ;

- à solliciter éventuellement des subventions auprès des instances locales.



*G. Fontaine*